

LIMITE TRANSVERSALE DE LA MER (LTM)

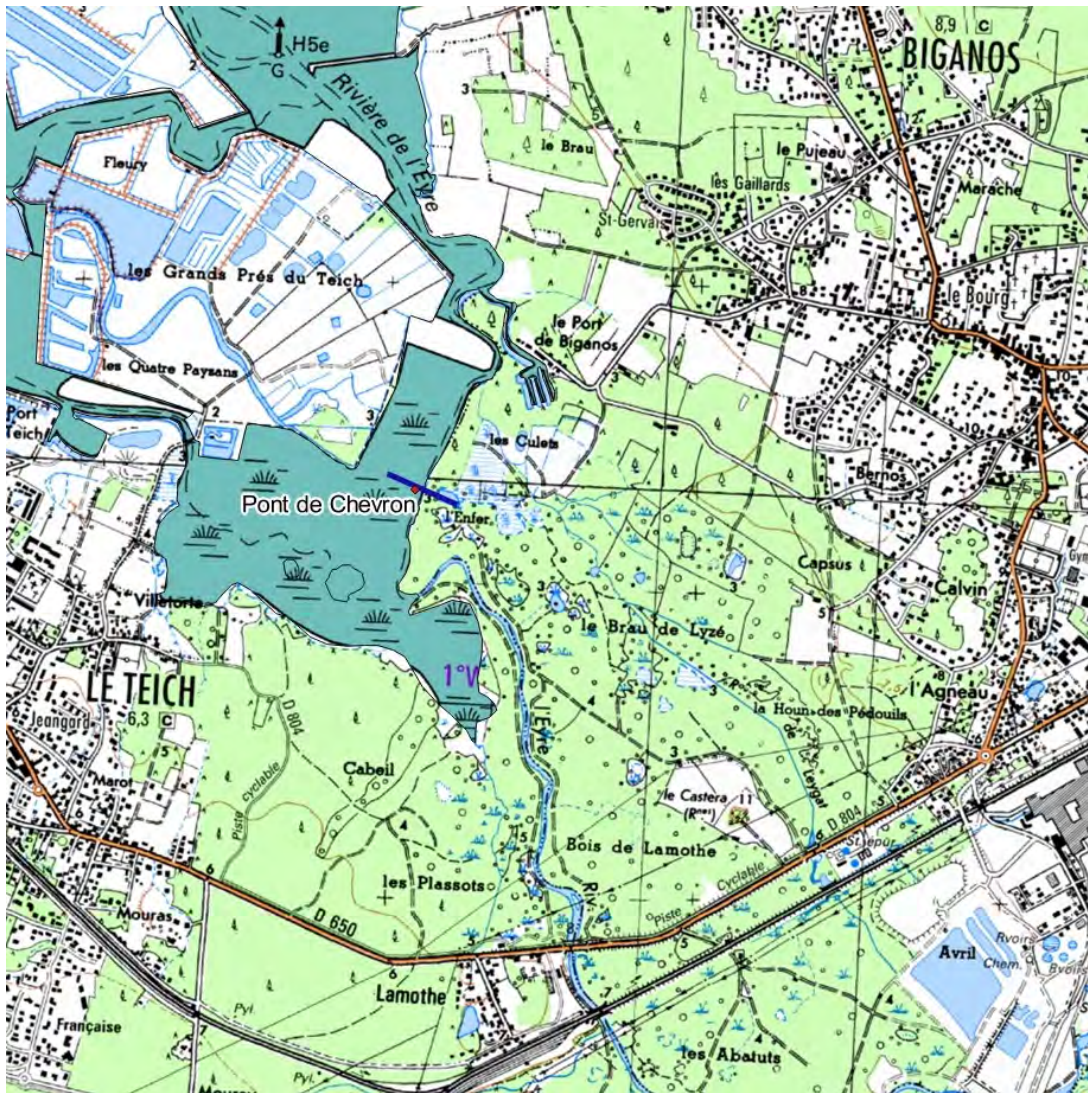
L'EYRE

Départements de GIRONDE (33) / Commune de LE TEICH (33470)

Texte juridique de référence : Décret du 23 mars 1852

Limite	Observations
<p>1500 m en amont du pont de la RD 4</p> <p>1500 mètres en aval du pont de la RD650 au niveau du pont de Chevron (PREMAR)</p>	<p>Aspects juridiques : Texte de référence identifié</p> <p>Aspects géographiques : Pont de chevron mentionné sur le Scan 25 IGN (le toponyme n'apparaît pas sur le Scan Littoral). Le pont n'est pas visible sur l'Ortho Littorale V2 car caché par la végétation. La numérisation de la limite ne peut donc se faire que de manière approximative. Positionnement similaire à celui proposé par la PREMAR (cf. page 2). A noter que la DDTM33 signale un souci de cohérence dans la délimitation et propose un positionnement à la limite DPM/DPF située à la sortie du delta de L'Eyre (cf. pages 3 et 4) et basé sur le Décret du 14 juin 1859 (page 5).</p> <p>Positionnement douteux (incertitude > 1000 mètres)</p>

Visualisation de l'emplacement proposé pour la limite (arc en bleu sur la capture d'écran) :



Document(s) fourni(s) par un service compétent :

Source : PREMAR Atlantique (Septembre 2011)

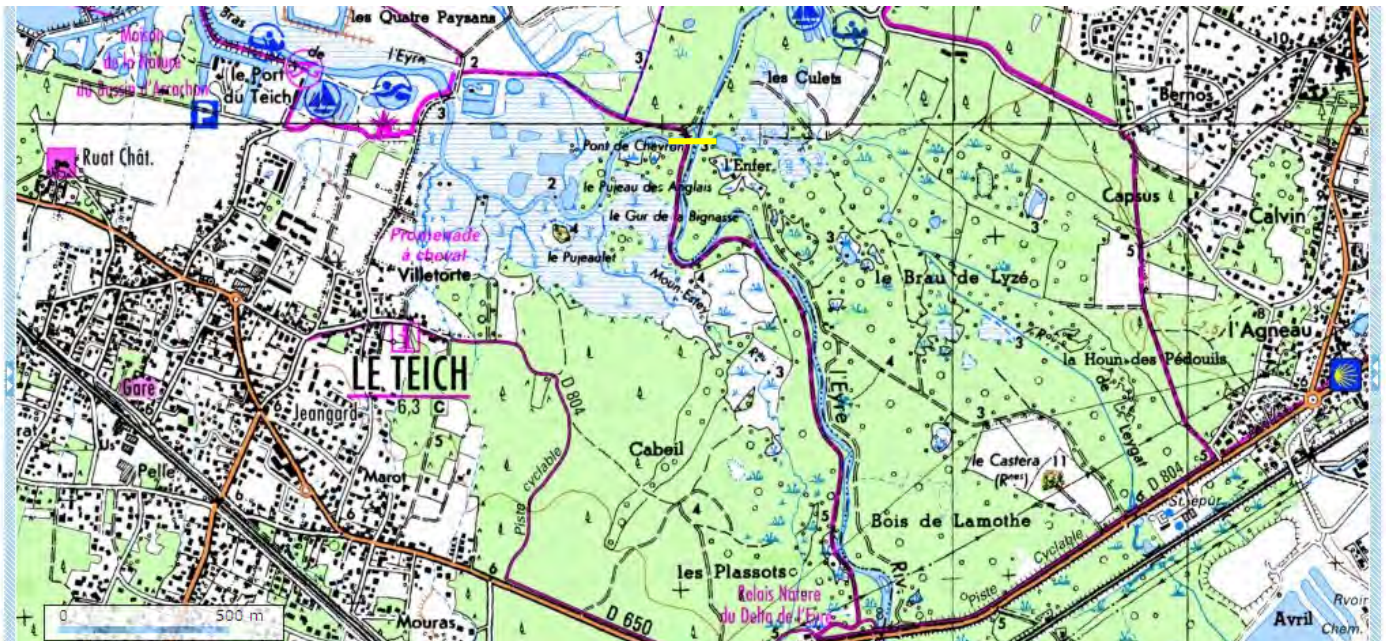


Limites transversales de la mer dans les estuaires

Leyre

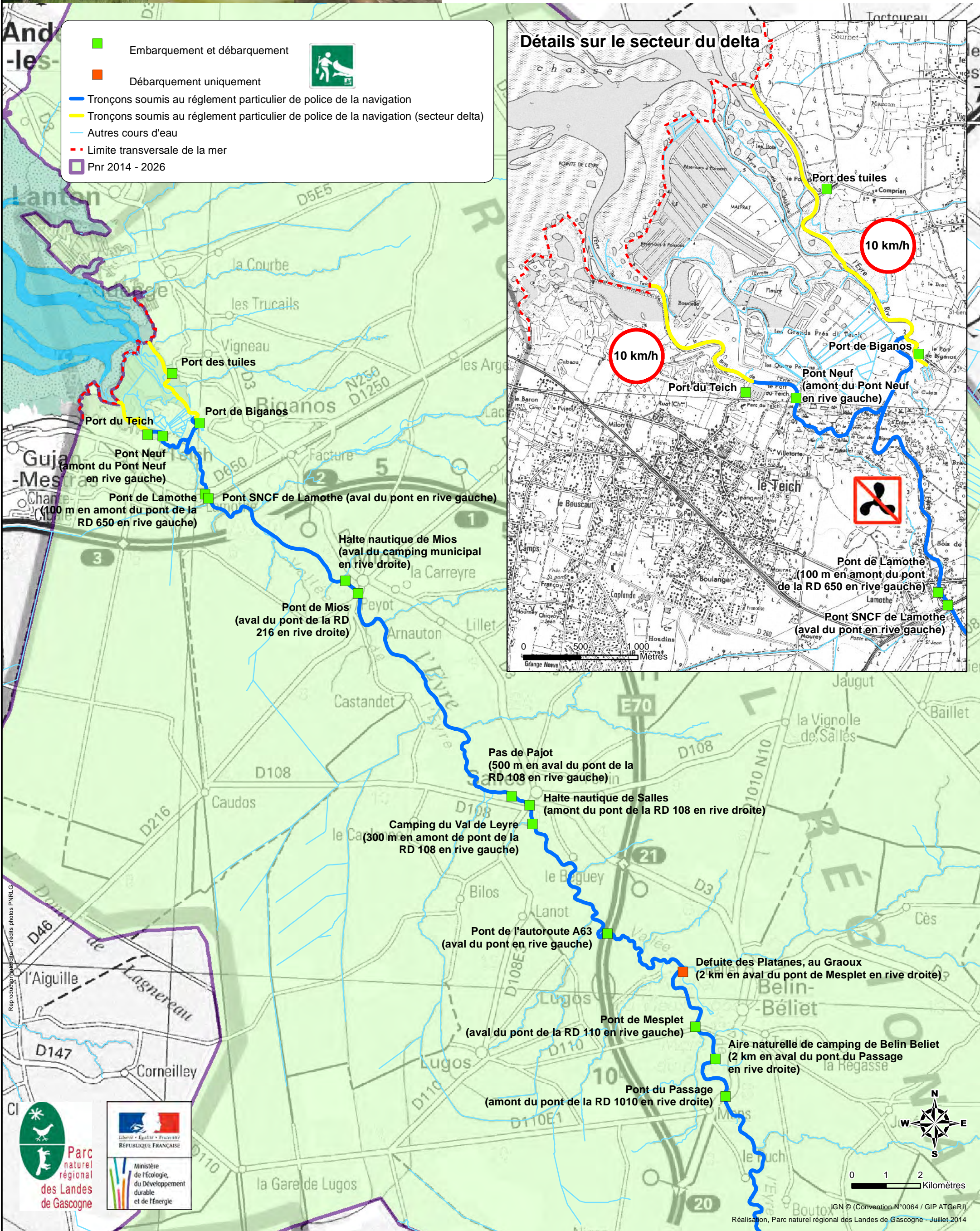
1500 mètres en aval du pont de la RD 650 au niveau du pont de Chevron situé l'embranchement de la Leyre du Teich et de la Leyre de Biganos

Décret du 23 mars 1852





Règlement particulier de police de la navigation sur la rivière la Leyre et ses affluents



Reproduction interdite - Crédits photos PNRLG

10/10/2014 09:42



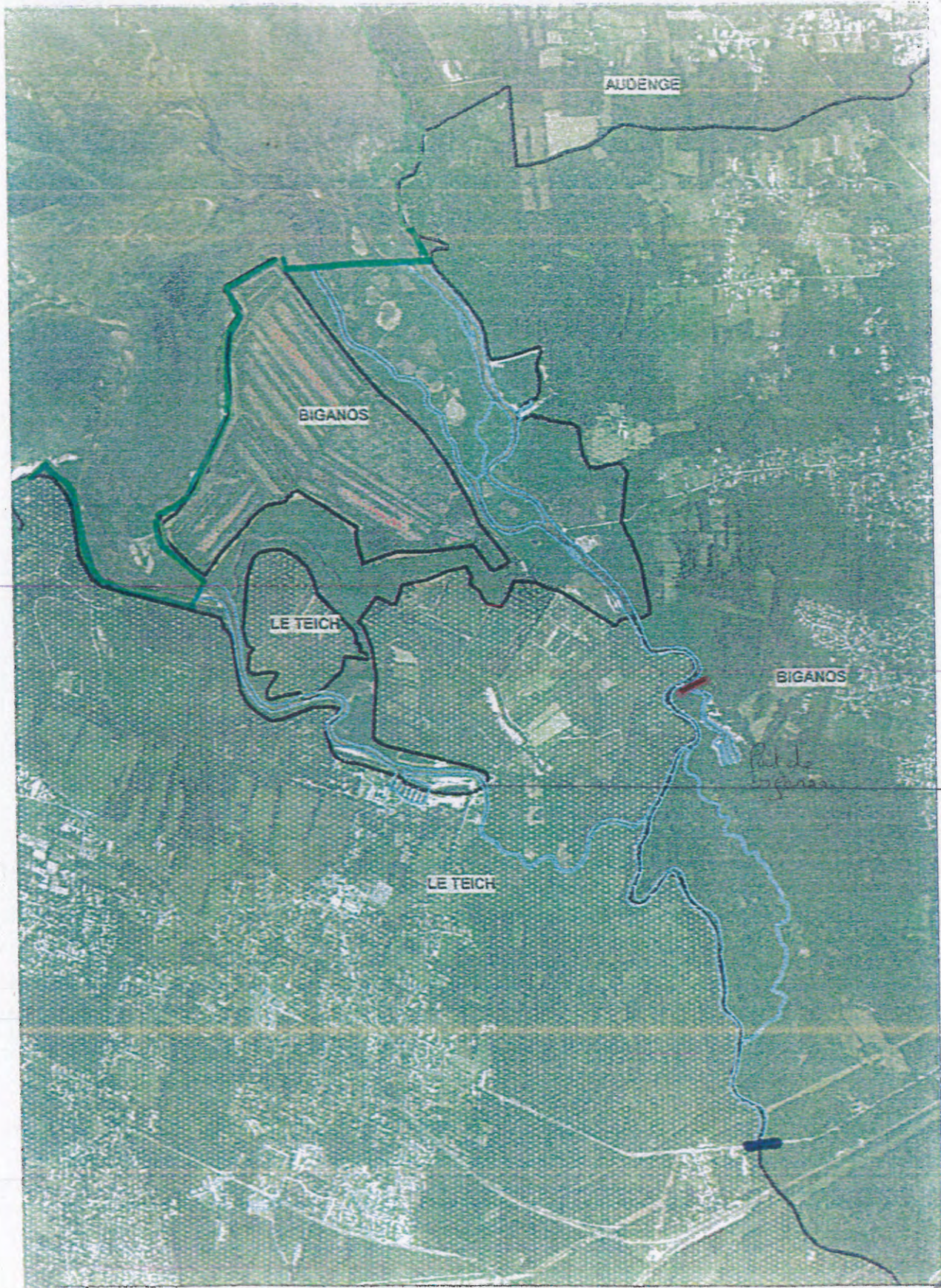
Limite transversale de la mer.

Limite de salure des eaux : Entrée Pont de Biganos.

Limite de l'inscription Pme : Pont de Lamothe.

DELTA DE LA LETRE (GIRONDE)

Echelle 1/25000



Limite du Pont Neuf

pdfMachine

A pdf writer that produces quality PDF files with ease!

Produce quality PDF files in seconds and preserve the integrity of your original documents. Compatible across nearly all Windows platforms, if you can print from a windows application you can use pdfMachine.

Get yours now!

(1^{re} Feuille)

Deux en 14 juin 1859
Deux en 6 Mars 1858 limitant les emplacements de la "rivièr"

Plan de délimitation du rivage du
Bassin d'Arcachon dans les Communes
du Leck et de Biganos (Embouchures de la "Leyre")

(Opération du 9 J^u 1858)

(Echelle de 0^m 0005 pour 1 mètre ($\frac{1}{2000}$))

Décret

14 Juin

4^{ème} 5^{ème}

1869

7^{ème} ch^{ap}

C.

feuilles

Napoléon, Vu

Art 1^{er} Les limites de la mer... sont fixées

1^o De l'anse de ~~Enragotte~~ Enragotte (Commune de La Teste) à la pointe de Sangla (Commune de Lége), les dites lignes comprennent :

Entre leur origine et la propriété du sieur Faülbac déjà délimitée, 113 droites déterminées par les points numérotés de 156 à 308 plus la borne forestière N^o 1.

4 et 5

Entre la propriété du sieur Faülbac et celle du sieur Ghillette Ramondin déjà délimitée, deux droites déterminées par les points numérotés de 309 à 311.

5 parties

Enfin, entre cette dernière propriété et la pointe de Sangla 30 droites déterminées d'après les points numérotés de 162 à 191.

2^o Entre le fossé dit Bardet d'Ardenge et l'embouchure du bras sud de la Leyre, la ligne délimitative comprend, du fossé dit Bardet d'Ardenge, au point déterminant l'embouchure du bras Nord de la Leyre, sur la rive droite de ce cours d'eau, 14 droites déterminées 1^o par la borne N^o 17 j'osée antérieurement sur le bord du fossé d'Ardenge. 2^o par les points numérotés de 1 à 13.

17^{ème}

3^o par la borne qui fixe sur La Leyre la limite séparative de la rive et du usage. Du point déterminant la même ligne sur la rive gauche de ce cours d'eau, la ligne suit le pied des vignes du sieur Douillard de la Haubrière jusqu'à l'embouchure du bras sud de La Leyre, et aboutit au point d'intersection du prolongement de la ligne déterminant la dite embouchure avec la ligne formant l'alignement des dunes de Festugères à 105^m en amont de l'éluse à Camjocque.

signé Eugénie.

Par l'impératrice régente,
signé Hamelin.

Pour copie conforme.

Pour copie conforme
Le Conseiller de Préfecture,
signé: N.